

Un programme



Club inclusif



UNE PLUS
**GRANDE
ÉQUIPE**

Soutenu par



En collaboration avec



3 000 CLUBS SPORTIFS INCLUSIFS D'ICI LES JEUX DE PARIS 2024

La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour chacun, mais la réalité est d'abord celle de l'absence d'offre sportive adaptée pour les personnes en situation de handicap. Face à ce constat, le Comité Paralympique et Sportif Français avec le soutien actif du gouvernement a fait le choix de former plus de 3000 clubs d'ici 2024.

C'est l'objectif du programme Club Inclusif qui permet de sensibiliser les clubs ordinaires, non spécialisés, à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Initié par la Ville de Paris avec son plan « Transformation Olympiques », Paris 2024 avec la stratégie Impact et Héritage de son fonds de dotation et le CPSF, la Formation Para-accueillante est née en 2020 et a été menée de concert entre ces trois acteurs à Paris. Tous trois convaincus de l'utilité et de l'impact de ce projet pour le développement des parasports, le projet va s'étendre à de nouvelles collectivités. Conscient que l'intitulé Formation Para-accueillante n'était pas évocateur de sens aux yeux des usagers un accompagnement a été adopté autour de la marque et de sa dénomination, nous conduisant à adopter Club Inclusif.

Les trois acteurs ont souhaité mettre en place un dispositif à destination des clubs qui soit facile à mettre en œuvre, peu coûteux et qui s'appuie sur l'expertise de la Fédération française handisport et de la Fédération française du sport adapté.

Le premier bilan démontre un engouement général des personnes en situation de handicap et de très nombreux clubs sont demandeurs de solutions.



ACCOMPAGNER LES CLUBS POUR ENRICHIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE PRATIQUES SPORTIVES

LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF PERMET DE RÉPONDRE À PLUSIEURS OBJECTIFS

— Lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap.

— Rassurer les participants sur les capacités d'accueil et d'encadrement du club.

— Répondre aux contraintes spécifiques du territoire en matière d'accès à la pratique sportive pour les PSH (accès aux lieux de pratique, aménagements architecturaux, matériel spécifique et encadrement de qualité en fonction des caractéristiques des pratiquants) en lien avec chaque collectivité territoriale partenaire.

— Sensibiliser les clubs pour qu'ils deviennent inclusifs de façon pérenne et qu'ils s'inscrivent dans un réseau de clubs inclusif.

— Accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives et un maillage des clubs plus large sur le territoire.

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont une occasion unique de léguer un héritage fort dans la société. Ce projet s'inscrit pleinement dans le dispositif Terre de Jeux 2024 conduit par Paris 2024 et peut être soutenu par le fonds de dotation Impact 2024 dans vos collectivités.

FORMER

UN PROGRAMME CLÉ EN MAIN POUR FORMER LES CLUBS À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDI-CAP

Il s'agit d'une sensibilisation et d'un accompagnement spécifiques à destination des clubs sportifs volontaires, centrés sur la pratique, la rencontre et la proximité avec le public de personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.

La sensibilisation permet une première approche théorique et pratique de l'accueil des personnes en situation de handicap en club. L'accompagnement de terrain facilite l'engagement de chaque personne dans la pratique sportive qu'elle soit entre pairs ou partagée, d'une part, et de garantir la qualité d'encadrement de la pratique et la sécurité. Il se matérialise par :

- L'élaboration et le partage d'outils.
- Des sessions de formation et de partages d'expériences.
- Une mutualisation des ressources entre les clubs.
- La réflexion sur un projet associatif en lien avec l'accueil de personnes en situation de handicap.

Ces sessions de sensibilisation se déroulent sur plusieurs jours et peuvent être plus ou moins condensé allant entre 3 et 5 jours.

PARTENARIAT

UN PROJET PORTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS EN PARTENARIAT AVEC LES EXPERTS DU MOUVEMENT SPORTIF

Le CPSF avec l'appui de la Fédération française handisport (FFH) et de la Fédération française du sport adapté (FFSA) s'engage à accompagner les collectivités territoriales, qui souhaitent former leurs clubs, dans le but d'enrichir l'offre de pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, et qui souhaiteraient coporter et soutenir ce projet simple et peu onéreux.

Chaque collectivité bénéficie :

- D'une coordination générale du projet par le CPSF en lien avec ses représentants régionaux et son équipe Club Inclusif
- De la mise à disposition d'experts du CPSF, de la FFH et de la FSA
- D'un accompagnement transversal et durable

QUI EST CONCERNÉ ?

Collectivités territoriales

Toutes les collectivités souhaitant former les clubs se trouvant sur leur territoire, dans le but d'enrichir l'offre de pratique à destination des personnes en situation de handicap, avec une logique de bassin de vie. À chaque territoire ses clubs inclusifs.

Les clubs sportifs

Tous les clubs sportifs non spécialisés, c'est-à-dire n'ayant pas pour objectif principal l'accueil des personnes en situation de handicap et étant volontaires pour proposer une nouvelle offre de pratique. Pour garantir la qualité de l'accompagnement proposé, le nombre de clubs est limité à 12 par session.

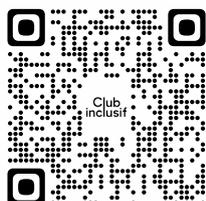
CHAQUE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE À FOURNIR

- Une mobilisation des clubs de leurs territoires, afin de les encourager à participer au programme.
- Un suivi et accompagnement sur le déroulement du programme du début jusqu'à la pérennisation de l'offre sportive
- Un financement de 6 000€ par session, exclusivement destiné à couvrir la formation et l'accompagnement auprès des clubs.
- Une aide à la logistique, notamment sur la mise à disposition d'espace pour les formations et les temps de pratique.

En retour, les collectivités bénéficient d'une coordination territoriale conduite par le CPSF sur la mise en place de la formation, sur la mise à disposition de formateurs et d'un accompagnement à destination de leurs clubs pendant 6 mois après la formation.

CONTACTS

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ET SOUHAITEZ
AVOIR PLUS D'INFORMATIONS ?



Rendez-vous sur
[France-Paralympique.fr/Club-inclusif](https://france-paralympique.fr/Club-inclusif)

Ou contactez le Référent Paralympique territorial
en charge de votre région

ELISE BOURAGHDA

Bourgogne-Franche-Comté
07 62 99 19 60 | e.bouraghda@france-paralympique.fr

ANTOINE LAUDRIN

Bretagne
07 61 32 70 77 | a.laudrin@france-paralympique.fr

APOLLINE VEDRENNE

Occitanie
06 59 40 39 78 | a.vedrenne@france-paralympique.fr

STÉPHANIE RENAUD

Nouvelle-Aquitaine
07 61 32 68 18 | s.renaud@france-paralympique.fr

JOFFREY CHIRON

PACA
07 62 99 17 45 | j.chiron@france-paralympique.fr

ANTHONY GUIDOUX

Pays de la Loire
07 61 32 70 95 | a.guidoux@france-paralympique.fr

THOMAS URBAN

Île-de-France
07 62 99 19 87 | t.urban@france-paralympique.fr

EMMANUELLE OLIER

Centre-Val de Loire
07 61 32 69 02 | e.olier@france-paralympique.fr

PAUL CAILLET

Grand Est
07 61 32 69 65 | p.caillet@france-paralympique.fr

BENOIT CHANAL

Auvergne-Rhône-Alpes
07 61 32 69 12 | b.chanal@france-paralympique.fr

JÉRÉMY HOUBEAUT

Hauts-de-France
07 61 32 68 90 | j.houbeaut@france-paralympique.fr

NORMANDIE

normandie@france-paralympique.fr